

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE****COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ****Nombre de Conseillers :**

En exercice	13
Présents	10
Votants	13

Date de la convocation :

20 Juin 2024

Date d'affichage

20 Juin 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Guillaume LALOE, Conseillers.

Etaient absents excusés : Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Pierrick BARON a donné pouvoir à Franck BRYON, Nathalie BRILLARD a donné pouvoir à Florence GELOIN.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°63/2024 : **SOLLICITION SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT / RENATURATION D'UN ANCIEN TERRAIN DE FOOTBALL EN BIODIVERSITE**

S SUBVENTION VOLET INVESTISSEMENT DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DE FOUGERES AGGLOMERATION / RENATURATION D'AUN ANCIEN TERRAIN DE FOOTBALL EN ESPACE DE BIODIVERSITE

Dans le cadre du projet de « Renaturation d'un ancien terrain de football en espace de biodiversité », la collectivité a sollicité le volet investissement du contrat départemental de solidarité territoriale de Fougères Agglomération.

Ce projet pourra être intégré à la programmation 2024 (sous réserve de certaines conditions) du contrat départemental de solidarité territoriale de Fougères Agglomération.

Le montant de subvention pourra être de 42 200 €, soit 50% du coût prévisionnel. Monsieur Le Maire rappelle que cette demande de subvention était basée sur un investissement total de 84 400 €. Hors étant donné l'aspect participatif de ce projet, l'investissement est par conséquent le montant de la subvention seront minorés.

A ce stade, certains éléments manquent au dossier pour valoir accord auprès du Département.

Le Maître d'ouvrage est invité à solliciter la subvention départementale par courrier.

Monsieur Le Maire sollicite les élus les élus pour décider de l'opération à venir sur la « Renaturation d'un ancien terrain de football en espace de biodiversité » et demandant en parallèle la subvention auprès du Département.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-DECIDE de réaliser l'opération de « Renaturation de l'ancien terrain de football »,

-SOLLICITE une subvention auprès du Département dans le cadre du volet investissement du contrat départemental de solidarité territoriale de Fougères Agglomération,

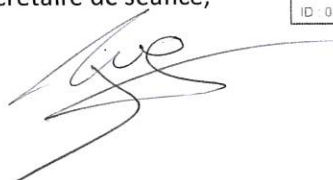
-PREND EN CONSIDERATION tous les documents nécessaires à la complétude du dossier pour son instruction,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le 02 JUL 2024
ID : 035-213503246-20240625-69-2024-DE

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

